

Contraventions.—Sur les 2,772 jeunes condamnés pour contraventions en 1930, 711 avaient violé des règlements municipaux, 398 s'étaient rendus coupables d'inconduite et de tapage, 311 étaient considérés comme incorrigibles, 377 avaient pénétré dans les propriétés encloses, 448 avaient fait l'école buissonnière, 161 s'étaient rendus coupables de vagabondage compliqué d'indécence, et 366, d'autres offenses légères.

Section 5.—Statistiques de la police.

En 1930, 139 cités et villes de 4,000 âmes et plus, ont fourni au Bureau Fédéral de la Statistique des informations sur leur police municipale. Toutes ensemble, ces agglomérations urbaines avaient une population de 3,367,602 habitants protégée par 5,301 agents de police; ceux-ci procédèrent à 303,165 arrestations suivies de citations devant les tribunaux. Au cours de l'année, les crimes, délits et contraventions signalés à la police ou connus d'elle se sont élevés à 352,783; ils ont donné lieu à des poursuites contre 260,087 individus, nombre qui représente 73·7 p.c. des délits connus. La justice a condamné 204,042 accusés; ces condamnations forment 57·3 p.c. des délits connus et 76·1 p.c. des poursuites intentées.

On a signalé à la police le vol de 12,298 automobiles, dont 11,842 ont été rendus à leur propriétaire, et de 9,256 bicyclettes dont 5,474 furent recouvrées. Quant aux autres objets dont la perte ou le vol fit l'objet de plaintes à la police, ils avaient une valeur de \$2,056,412 dont 64 p.c. ont été recouvrés.

16.—Statistiques de la police des cités et villes canadiennes, année terminée le 30 sept. 1930.

Province.	Nombre de—					Population par agent de police.	Arrestations par agent de police.
	Cités et villes.	Population.	Agents de police.	Arrestations.	Sommes.		
Ile du Prince-Edouard....	1	12,347	8	564	390	1,544	71
Nouvelle-Ecosse.....	14	175,500	145	7,304	2,125	1,210	50
Nouveau-Brunswick.....	5	81,219	88	2,752	983	923	31
Québec.....	30	1,004,694	2,109	37,101	26,144	477	18
Ontario.....	64	1,396,634	1,862	44,982	99,937	764	24
Manitoba.....	7	241,665	311	7,584	25,205	177	23
Saskatchewan.....	6	100,966	139	3,409	3,716	726	24
Alberta.....	4	150,725	191	5,548	6,250	789	29
Colombie Britannique....	8	203,852	448	10,947	20,224	455	24
Totaux.....	139	3,367,602	5,301	120,191	182,974	616	23

Section 6.—Établissements pénitentiaires.

La division des pénitenciers du ministère de la Justice est gestionnaire des pénitenciers du Canada, au nombre de six, les deux principaux étant situés à Portsmouth, Ont., et St-Vincent de Paul, Qué., et les quatre autres à Dorchester, N.-B., Prince Albert, Sask., Stony Mountain, Man., et New Westminster, C.B. Au cours de l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1931, la moyenne quotidienne de détenus dans ces institutions était de 3,434; leurs dépenses durant l'année se sont élevées à \$3,034,438 comparativement à 2,868 moyenne quotidienne et \$2,372,810 dépenses de l'année 1930.

Les détenus du sexe féminin, au nombre de 27 le 31 mars 1925, de 40 le 31 mars 1928, 32 le 31 mars 1929, 38 le 31 mars 1930 et 44 le 31 mars 1931 sont logés au pénitencier de Portsmouth, dans la banlieue de Kingston, dont une aile spéciale leur est affectée avec un personnel spécial. Un nouvel établissement pour les mêmes fins est en voie de construction.